



NOTE DE SYNTHÈSE COMPTÉ ADMINISTRATIF 2020

SDEDA

Cité administrative des Vassales
22 rue Grégoire Pierre Herluison - CS 93047
10012 TROYES CEDEX

☎ 03 25 83 26 28

✉ contact@sdeda.fr



SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	3
II.	ELEMENTS DE CONTEXTE	3
III.	RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	3
A.	<i>Dépenses de fonctionnement</i>	3
B.	<i>Recettes de fonctionnement</i>	4
C.	<i>Dépenses d'investissement</i>	5
D.	<i>Recettes d'investissement</i>	5
E.	<i>Endettement de la collectivité</i>	6
F.	<i>Principaux ratios</i>	6
IV.	EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ ET CHARGES DE PERSONNEL	6
A.	<i>Évolution des dépenses et recettes</i>	6
B.	<i>Principaux éléments de rémunération</i>	7
C.	<i>Détails des heures supplémentaires</i>	7
D.	<i>Les avantages en nature</i>	7
E.	<i>Structure des effectifs</i>	8

I. INTRODUCTION

Conformément aux dispositions prévues par la Loi NOTRe du 07 Août 2015 et aux dispositions de l'article L 2313-1 CGCT relative à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles se doit d'être jointe au compte administratif.

II. ELEMENTS DE CONTEXTE

Le SDEDA exerce les compétences « tri » et « traitement » des déchets ménagers et assimilés pour le compte de ses adhérents et il est financé par des contributions budgétaires obligatoires.

Le Syndicat gère un budget principal assujéti à la TVA couvrant les charges d'exploitation, déduction faite des recettes de valorisation et des Eco-Organismes. Une facturation aux adhérents est établie en fonction des tonnages traités ou valorisés et du type de prestations rendues.

En effet, les syndicats de traitement des déchets sont considérés, sur le plan fiscal, comme des prestataires de service pour leurs adhérents qui bénéficient d'un statut particulier car ils ne sont ni des usagers, ni des contribuables, ni des clients, leur activité rentre de plein droit dans le champ d'application de la TVA.

La collecte des déchets ménagers (apport volontaire et porte à porte) et de la gestion des déchèteries restent de la compétence des collectivités membres du SDEDA.

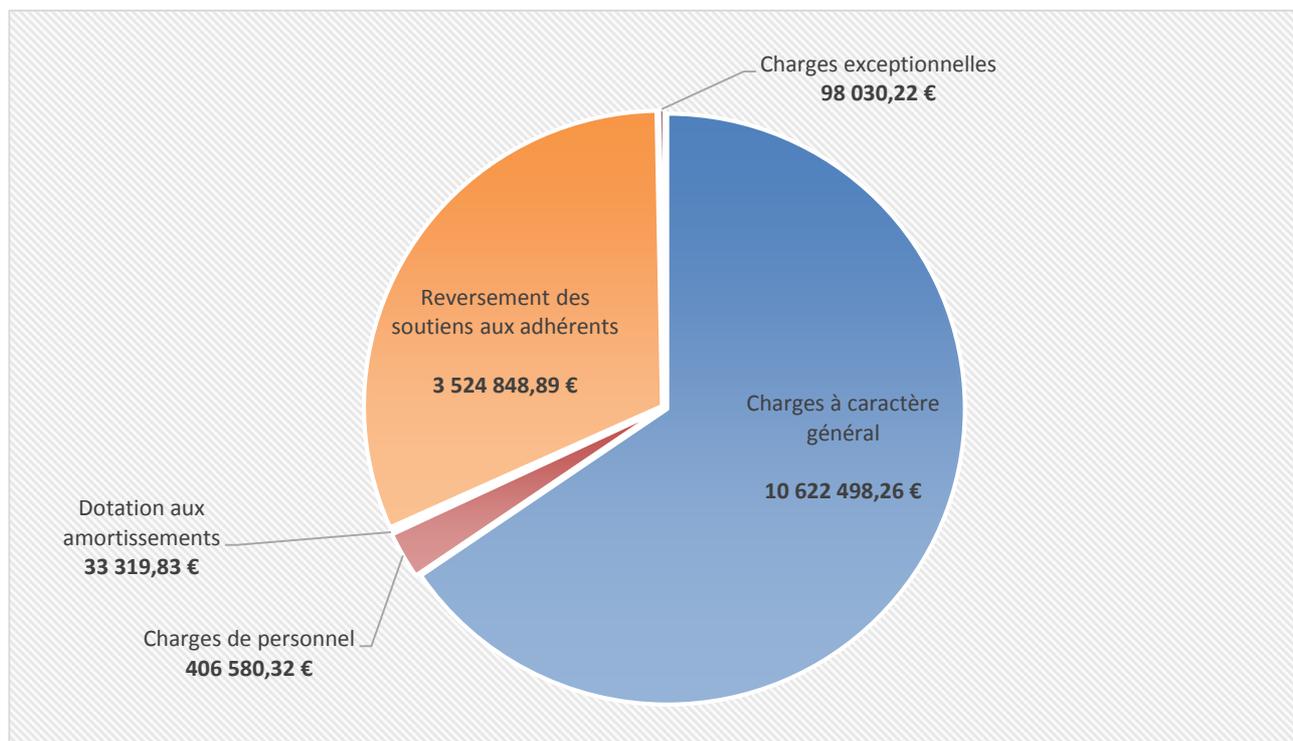
L'ensemble des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement sont inscrites en € HT.

III. RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Le résultat de fonctionnement 2020 s'élève à **+ 161 096,76 €** soit un résultat cumulé (avec report cumulé des années précédentes pour 1 608 167,27 €) **de + 1 769 264,03 €**

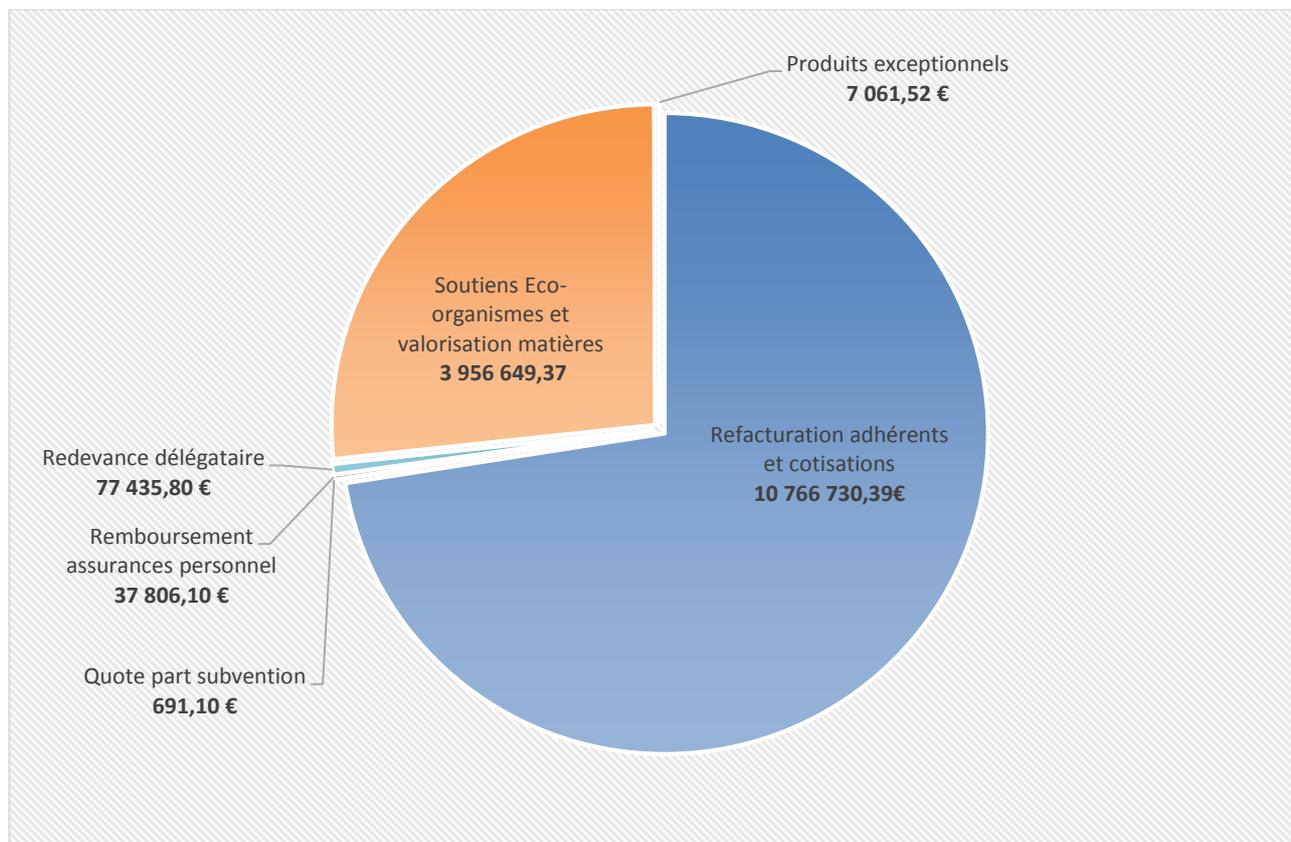
A. Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement 2020 est arrêté à la somme de **14 685 277,52 €**.



B. Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de fonctionnement 2020 est arrêté à la somme de **14 846 374,28 €**



Le passage au barème F avec CITEO pour les emballages a plusieurs conséquences sur les modalités de versement des acomptes et leurs montants de CITEO au SDEDA :

- ✓ Le SDEDA a bien obtenu une dérogation au titre des syndicats de traitement, pour conserver le versement trimestriel des acomptes.
- ✓ L'impact le plus important est sur le montant servant de base au versement de ces acomptes de CITEO au SDEDA. L'application de **ce barème F fait chuter les soutiens de CITEO de plus de 25 %**. Un mécanisme de compensation financière conditionnée à l'atteinte de 3 critères (maintien de la performance 2016, planning d'un passage en extension des consignes de tri, établir un plan d'actions) maintient ce niveau de soutien. Le montant total « garanti » de soutien qui sert de référence est le montant perçu en 2016 (2 740 000 €).

En 2020, les acomptes versés par CITEO au SDEDA ont été calculés avec les critères du barème F, soit 1 850 000 €.

Depuis 2019, les flux cartons et emballages sont repris par la filière REVIPAC.

La comparaison des recettes cumulées sur deux périodes de temps (2019 et 2020) traduit **une perte en recettes de l'ordre de 40 %, environ.**

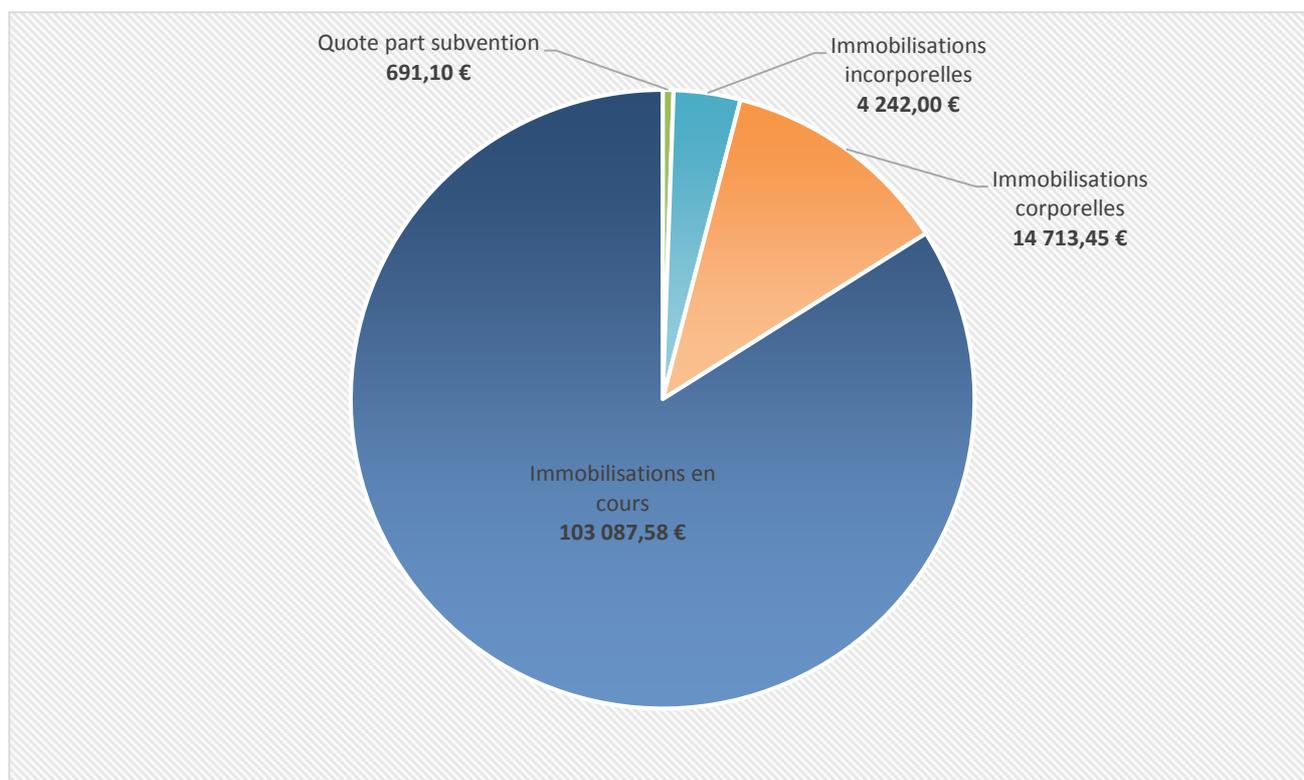
Il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2018, le SDEDA a signé, des contrats de **reprise des matériaux d'emballages ménagers option Fédération** dans le cadre du barème F CITEO avec 3 repreneurs pour le rachat des 5 flux d'emballages.

La signature de ces contrats fait suite à la consultation en groupement de commande avec les syndicats départementaux des Ardennes (VALODEA), de la Haute-Marne (SDED52)

C. Dépenses d'investissement

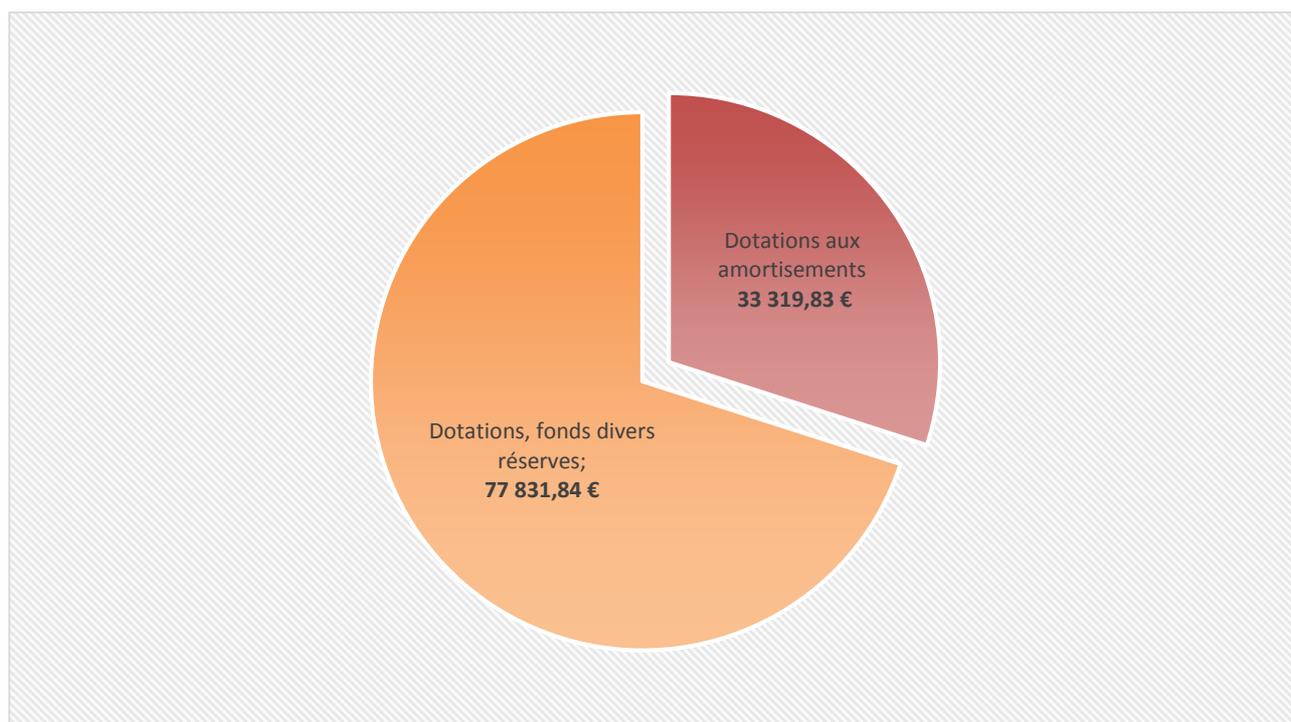
Le résultat d'investissement prévisionnel 2020 s'élève à **- 11 582,46 €** soit un résultat cumulé (avec report des années précédentes pour - 65 231,84 €) estimé à **- 76 814,30 €**.

Le montant des dépenses d'investissement 2020 est arrêté à la somme de **122 734,13 €**.



D. Recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement 2020 est arrêté à la somme de **111 151,67 €**



E. Endettement de la collectivité

Le Budget ne supporte aucun emprunt.

Toutefois un contrat de ligne de trésorerie a été signé avec le Crédit Agricole pour l'année 2020, pour un montant de 750 000 €. Le SDEDA n'a pas effectué de tirage en 2020.

F. Principaux ratios

	Informations financières	
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	46.20
2	Produit des impositions directes / population	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	46.81
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.38
5	Encours de dette / population	0
6	DGF / population	0
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0.03
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	0.99
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.01
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	0

IV. EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ ET CHARGES DE PERSONNEL

A. Évolution des dépenses et recettes

Les dépenses de personnel restent **stables entre 2019 et 2020**

Les recettes sont constituées de deux éléments :

- ✓ la participation des agents pour les chèques-déjeuner (50 %),
- ✓ les remboursements de l'assurance du personnel.

Rappel : depuis le 1^{er} juillet 2016, le régime indemnitaire des agents du SDEDA varie en cas d'absence.

- ✓ entre 1 et 10 jours de congés maladie ordinaire : IFSE versée à 100 %
- ✓ entre 11 et 30 jours de congés maladie ordinaire : IFSE versée à 50 %
- ✓ à partir de 31 jours de congés maladie ordinaire : IFSE suspendue
- ✓ lors du passage en CLM ou CLD : IFSE suspendue.

Les traitements et les remboursements varient en fonction des absences mais également, en fonction des requalifications par le Comité médical du Centre de Gestion en année n+1 de certains types d'arrêts maladies (requalification des périodes à demi-traitement en plein traitement).

B. Principaux éléments de rémunération

	CA 2016(€)	CA 2017(€)	CA 2018 (€)	CA 2019 (€)	CA 2020 (€)
Rémunération agents titulaires (compte 64111)	193 050,83	195 179,60	215 464,33	196 128,24	184 673,67
Rémunération agents non titulaires (compte 64131)				5 717,48	30 720,48
NBI et SFT (compte 64112)	2 301,7	2 149,69	1 669,86	4 519,15	3 882,36
Primes et Heures supplémentaires (compte 64118)	62 970,71	57 588,00	72 797,19	56 408,08	45 772,01

À noter : pas de versement au titre de la GIPA 2020 (garantie individuelle du pouvoir d'achat).

C. Détails des heures supplémentaires

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'heures	130,25 h	173,50 h	96,50 h	116 h	78 h	34 h
Montant IHTS	2 232,56 €	2 868 ,85 €	1 734,64 €	1 999,81 €	966,49 €	474,04 €

La majorité des heures supplémentaires sont versées aux ambassadeurs du tri dans le cadre des événementiels ayant lieu le weekend.

Rappel : le montant des IHTS varie en fonction de l'Indice Majoré de l'agent et des jours où elles sont effectuées (semaine/samedi ; dimanches/jours fériés) et du nombre d'heures effectuées par mois (<14h ; >14h).

Il est à noter que le nombre d'heures supplémentaires durant l'année 2020 s'explique par le contexte sanitaire lié à la pandémie COVID qui a eu pour conséquence l'annulation de plusieurs événements.

D. Les avantages en nature

Les agents du SDEDA ne bénéficient pas **d'avantages en nature**.

En revanche, ils bénéficient **d'avantages sociaux** tels que :

- ✓ les chèques-déjeuners (17 en 2020) chèques-déjeuner par mois avec une valeur faciale de 9 €, avec déduction de 1 par jour d'arrêt maladie ou d'absence autorisée dans la limite de 17 par mois) ;
- ✓ une participation pour une complémentaire santé à la MNT de 10 € par mois ;
- ✓ une participation de 5 € brut pour une assurance « maintien de salaire » à la MNT ;
- ✓ l'accès au Comité National d'Action Social(CNAS).

Les agents disposent de **trois véhicules de service** (1 pour le pôle technique ; 2 pour le pôle communication).

E. Structure des effectifs

1. Tableau des effectifs

Filière	Grades	Nombre d'emplois au 31/12/20
Administrative	Attaché Territorial	1
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1
	Adjoint administratif	2
Animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	4
	Adjoint d'animation	1
Technique	Ingénieur	1
	Technicien territorial de 1 ^{ère} classe	1
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1

2. Départs et arrivés

Le nombre d'arrivées et de départs entre 2015 et 2020 :

	Arrivées					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Fonctionnaires	0	0	1	0	1	0
Contractuel	0	0	0	0	1	0

	Départ					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Fonctionnaires	0	0	1 (détachement) FPE	0	2	0
Contractuel	0	0	0	0	0	0

3. Âge des agents (au 31/12/20)

	Moyenne d'âge
Global	46,1 ans
Hommes	43,6 ans
Femmes	48,6 ans